

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Réclamations...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confart, à Lyon

L. BARTHENS
Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

du 7 Janvier 1882

3 1/2 %	84 70	Credit mobilier	740
4 1/2 %	85 20	Credit Lyonnais	830
5 %	114 57	Union générale	910
5 %	83 25	Foncière Lyonnaise	3060
5 %	323	Austriens	700
5 %	563	Lombards	323
5 %	730	Saragosse	563
5 %	3450	Nord-Espagne	730
5 %	3450	Transatlantique	3450
5 %	100 5/16	Consolidés à Londres	100 5/16
5 %		Panama	

provision de 40 millions pour la guerre et 16 millions pour la marine sur les dépenses extraordinaires de 1882. Ce qui fait déjà 517 millions à demander à un quatrième emprunt, qui, selon toutes probabilités, pourra être ajourné à 1883, de même que les précédents avaient tous été retardés d'une année.

LA GAUCHE RADICALE

L'ordre du jour de la réunion que doit tenir mardi prochain le groupe de la gauche radicale de la Chambre des députés porte :
1° Communication sur l'adhésion à la nouvelle constitution du bureau ;
2° Propositions diverses.

Les intransigeants n'engagent la lutte que dans quatre départements : la Seine, le Var, la Haute-Vienne et l'Yonne. Et encore les candidatures intransigeantes ne se distinguent, dans la plupart des cas, des candidatures républicaines, que sur un seul point : la suppression du Sénat. Sur tous les autres points, sauf peut-être sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la profession de foi des candidats républicains est identique.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 7 janvier.
On mande de Londres que sir Charles Dilke a reçu une lettre le félicitant de l'attitude digne qu'il aurait prise en se retirant des négociations qui ont eu lieu à Paris pour le traité de commerce franco-anglais.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 7 janvier.

Le National estime que le Sénat dont les attributions seraient diminuées par la révision de la Constitution devra recevoir une compensation au moyen de quelques portefeuilles. M. Gambetta, semble disposé à cette transaction.

Le Télégraphe dit que la Chambre ne votera pas le scrutin de liste qui la rendrait impuissante, la forcerait à se dissoudre immédiatement.

Le Paris publie une lettre de M. Naquet au comte Ricciardi dans laquelle il exprime sa ferme confiance de voir la Chambre voter la loi sur le divorce au mois de juin au plus tard.

La France dit que M. Gambetta veut faire abdiquer la Chambre par le vote du scrutin de liste afin de gouverner despotiquement.

Le Temps conclut du calme qui a régné pendant la période électorale à un bon résultat pour le scrutin de demain.

La République affirmera sa force par son calme.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Paris, 7 janvier.

Au moment où va s'ouvrir le scrutin sénatorial, il est bon de faire remarquer qu'il n'est pas un seul candidat républicain qui n'accepte ou ne demande la révision de la Constitution. Tous s'accordent pour demander une extension de la base électorale du Sénat. Les divergences ne se produisent que sur la question de l'immovibilité sénatoriale et sur la question des attributions budgétaires de la Chambre haute. En ce qui concerne l'immovibilité, les uns en demandent la suppression, les autres demandent une modification dans le système d'élection des sénateurs inamovibles.

En ce qui concerne les attributions budgétaires, les uns se prononcent dans le sens des idées exposées par M. L. Say ; les autres s'opposent à ce que l'on porte atteinte au pouvoir financier du Sénat.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat figure dans un très petit nombre de programmes. La plupart des candidats républicains se prononcent pour la stricte exécution du Concordat et se bornent à laisser entrevoir la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme une solution dont l'heure n'est pas venue.

sera purement et simplement remplacé. Les préfets de l'Aude et du Vaucluse entreraient dans l'administration des finances.

Rien n'est encore décidé pour la préfecture du Loiret, devenue vacante par suite de la nomination de M. Renault à la direction générale des tabacs.

Le mouvement dont nous parlons portera en outre sur plusieurs secrétaires-général et sous-préfets, qui entreraient dans l'administration des finances.

Le produit des impôts

Le produit des impôts et revenus indirects, comparé aux évaluations budgétaires, a donné, pour les 12 mois de l'année 1881, une plus-value de 216,739,000 fr., qui se décompose ainsi :

Enregistrement	65,096,000 f.
Douanes	57,589,000
Contributions indirectes	81,164,000
Postes	13,145,000
Télégraphes	2,745,000
Total	216,739,000 f.

M. Tisserand

Sur la proposition de M. Devès, ministre de l'agriculture, M. Tisserand, directeur de l'agriculture est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. Le ministre désire, avec raison, qu'il y ait au conseil d'Etat un homme compétent pour prendre en mains les intérêts, de l'agriculture. Ce choix était indiqué, et ne pouvait tomber sur un autre que le savant modeste et laborieux, qui depuis trente ans a rendu tant et de si grands services à son département. Nous félicitons M. Devès de cette mesure.

Les derniers pairs de France

Le Petit Journal a relevé le nombre d'anciens pairs de France encore existants, et voici le résultat de ses recherches :

Il ne reste plus que vingt-trois pairs de France. Ce sont :
Trois ducs : MM. de Caylus, de Valençay et de Noailles.

Un prince : le prince de Wagram.

Cinq marquis : MM. de Gouvion-Saint-Cyr, de Malleville, d'Andigné, de Rougemont et d'Harcourt.

Dix comtes : MM. de Bondy, de Cholet, d'Aboville, Daru, de Greffulhe, Mathieu de la Redorte, Schramm, Germain, de Gramont-d'Aster et Victor Hugo.

Deux vicomtes : MM. Digeon et Duchâtel.

Un baron : M. de Bussières.

Un trio d'évêques

Le Rappel signale ce trio à l'opinion publique : « L'éloquent évêque d'Angers nous avait autrefois menacés, si nous votions l'embrigadement des congréganistes, d'une nouvelle guerre de Vendée. Il y a quelques jours, M. Fava demandait du « sang » conformément à la doctrine de l'Eglise.

« Aujourd'hui, M. de Bonnechosa veut enlever Rome à l'Italie pour la rendre au pape.

« Ce trio d'évêques a, comme on voit de bonnes idées. Il y en a un qui prévoit la guerre civile, un autre qui rêve la massacre, un autre qui prépare la guerre étrangère. Fort heureusement, ni le choleéra ni la peste ne sont à la disposition des successeurs actuels des apôtres. Ils nous en feraient cadeau par dessus le marché. »

Les Sociétés de patronage

Le ministre de l'intérieur est d'avis de suspendre la subvention des sociétés de patronage pour les libérés, qui lui sont signalées comme des foyers de propagande cléricalle.

TELEGRAMMES DE NUIT

SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 7 janvier.

EMPRUNTS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

L'administrateur des finances va être obligé dans le courant de l'année 1882 d'émettre un nouvel emprunt de 300 millions s'élevant à la somme de 640 millions. Ce sera le troisième emprunt de ce genre émis depuis la création du grand système de travaux publics de M. de Freycinet.

Le premier, qui a été émis en juillet 1878, était de 100 millions ; le second, qui a été émis en mars 1881, était d'un milliard ; avec le troisième, il y aura en tout un peu plus de deux milliards de 3 0/0 amortissable émis par l'Etat.

Ce troisième emprunt est absolument indispensable ; car il est destiné à couvrir des dépenses autorisées par les Chambres et pour la plupart engagées. Ces dépenses concernent les grands travaux publics et la reconstitution de notre matériel militaire et naval.

Après avoir autorisé ces dépenses, les Chambres ont, par une loi spéciale, votée dans le courant de juillet 1881, décidé que les sommes nécessaires pour couvrir ces dépenses seraient prélevées provisoirement sur les ressources de la dette flottante et qu'une loi ultérieure déterminerait le mode d'emprunt destiné à pourvoir définitivement à ces dépenses.

On a voulu, en effet, réserver complètement la question de savoir si l'on maintiendrait ou non le type de la dette 3 0/0 amortissable. Mais il est à craindre que ce type sera au moins maintenu pour cet emprunt, et que, si l'on veut modifier le système imaginé par MM. Léon Say et de Freycinet, on se fera à l'occasion de dépenses moins urgentes.

En tout cas, que l'on maintienne ou non le 3 0/0 amortissable, le nouvel emprunt que le ministre des finances va être obligé d'émettre ne pourra se faire qu'en vertu d'une loi. M. Allain-Targé devra donc soumettre aux Chambres au cours de la session qui va s'ouvrir, un projet de loi pour régler la forme de l'emprunt.

Il est à remarquer que toutes les dépenses auxquelles il s'agit de pourvoir à l'aide de ce futur emprunt appartiennent à l'exercice 1881.

Mais il y a lieu de prévoir les dépenses extraordinaires de 1882, déjà votées par les Chambres, lors de l'adoption du budget de 1882.

Or, ces dépenses s'élevaient déjà à 461 millions, dont 49 pour les grands travaux publics. Postérieurement, les Chambres ont voté une première

TABLETTON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE CACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

ABEL & BERTHE

— Ce qu'il peut faire, ce failli chien ?...
— Le rendez-vous était bien pour onze heures cependant... dit Fil-en-Quatre.

— Et de ce que tu as confiance, toi, dans ce pauvre diable ?
— Pourquoi me demandes-tu ça, notaire ?

— Il pourrait très bien, pendant que nous sommes en droguerie en attendant, s'en aller rue Croix-Rouge en attendant de ton indication, lever le rideau et se voir.

— Fil-en-Quatre se mit à rire.
— Lever le magot à lui tout seul... répéta le failli, non... non... je ne crains pas ça... il n'y a pas longtemps que je connais Jean-Jeudi, mais je le connais bien... c'est un bon garçon, franc du collier, et jamais lâche les amis... Tu as tort, notaire, car il ne se défie pas de moi.

— Tu plaiderais la cause vis-à-vis de moi, pour que je le mette dans l'affaire...
— Mais qu'il s'en tire comme un avocat, ça n'est rien... je sais bien... habutia Raoul... un enfant, je ne dis pas, mais rudement... de même.

— Ficelle ou non, il n'a qu'une parole...
A ce moment la porte, qui de la salle donnait sur la rue des Acacias, s'ouvrit d'une façon bruyante.

Fil-en-Quatre et Plume d'Oie se retournèrent convaincus qu'ils allaient voir entrer Jean-Jeudi.

Une désagréable surprise leur était réservée et les fit pâlir.

Sur le seuil se trouvait un commissaire de police ceint de son écharpe et escorté d'une demi-douzaine d'agents en bourgeois.

L'ex-notaire et Fil-en-Quatre se levèrent. Presque tous les buveurs en avaient fait autant, les uns avec stupéfaction et les autres avec épouvante.

Le père Loupiat quitta vivement la table de René Moulin et s'avança vers le magistrat.

Plume-d'Oie se pencha vers Fil-en-Quatre.
— C'est une descente de police... murmura-t-il à son oreille. On cherche quelque chose... tâchons de filer...

Ils se firent petits et se faufilèrent comme des couleuvres au milieu des groupes de buveurs pour gagner le fond de la salle, où une porte de sortie connue des habitués s'ouvrait sur les derrière.

Quelques individus de particulièrement mauvaise mine, qui comme eux ne désiraient point avoir affaire à la justice, les suivirent. Déception nouvelle.

A la minute précise où ils allaient atteindre cette porte, elle s'ouvrit, laissant voir dans la pénombre une nouvelle escouade d'agents.

— Pincés ! se dirent nos personnages avec une irritation manifeste.

Le commissaire s'était avancé dans la salle, suivi de ses acolytes.

— On sait à la préfecture que vous êtes un honnête homme et que vous ne protégez pas les voleurs, monsieur Loupiat, dit-il au cabaretier qu'il connaissait de longue date, mais votre maison est mal fameuse et mérite sa réputation... Nous avons été prévenus

que des repris de justice en rupture de ban se trouvaient chez vous ce soir. Au nom de la loi, que personne ne sorte !

Il se fit un murmure parmi les buveurs.
— Silence dans les rangs ! commanda le propriétaire de la *Cannette-d'Argent*... Il y a de bons gènes ici, n'est-ce pas ? Que tous ceux qui n'ont rien à craindre avancent à l'ordre et viennent répondre à M. le commissaire...

— Tonnerre !... murmura le ci-devant tabellion. Pas moyen de m'en tirer !... Le diable emporte Jean-Jeudi qui m'a fourré dans cette soucière !

Un assez grand nombre de buveurs s'étaient approchés successivement du magistrat.

Ces buveurs n'avaient sur eux aucune preuve matérielle de leur identité, mais ils étaient connus du père Loupiat comme habitants du quartier.

On les avait laissés sortir librement.

Il ne restait plus dans le bouge que René Moulin et une douzaine de rôdeurs, faisant piteuse mine pour la plupart.

Fil-en-Quatre s'avança d'un air délibéré.
— Mon commissaire, dit-il, je demande à m'en aller... Je suis un particulier tranquille...

— Votre nom ?
— Jacques Hébert.

— Vos papiers ?
— Ignorant que j'en aurais besoin ce soir je ne les porte pas dans mes poches, mais j'ai un domicile...

— Où demeurez-vous ?
— Rue de la Charbonnière...

— Au *Petit-Assommoir*, n'est-ce pas ?... et vous vous appelez Claude Landry, surnommé Fil-en-Quatre.

— Mais, mon commissaire... habutia le bandit stupéfait de se voir si bien connu.
— C'est précisément vous que je cherchais. Je vous arrête...

— Je proteste... C'est une abomination... Je n'ai rien fait...
— Vous expliquerez alors sans la moindre peine au juge d'instruction la provenance légitime des montres que l'on vient de trouver au fond d'une malle en faisant perquisition dans votre chambre. Empoignez-moi ce gaillard-là... ajouta le commissaire en s'adressant aux agents, et ligotez-le s'il résiste, il est dangereux...

Fil-en-Quatre grinça des dents et serra les poings.
— Le premier qui me touche, je le descends ! s'écria-t-il d'une voix étranglée par la fureur.

En même temps il tira de sa poche un couteau catalan, l'ouvrit et le brandit au-dessus de sa tête. Les agents, qui déjà l'environnaient, eurent un moment d'hésitation et reculèrent devant le misérable prêt à frapper.

Le commissaire leur donna l'exemple du courage.
— Vous avez peur de ce joujou ! fit-il en haussant les épaules. Soldat de la loi, je marche au danger comme un soldat... Voyez !... Et il marcha vers Fil-en-Quatre.

— N'advancez pas, rugit ce dernier, ou je vous éventre...

Aussi calme qu'un moment de son entrée dans le cabaret, le commissaire avançait toujours.

Fil-en-Quatre s'élança, le bras levé
Il allait frapper.

Le magistrat stoïque était en péril de mort lorsqu'un homme, faisant par dessus les tables un bond prodigieux, tomba sur le bandit par derrière, l'enlaca de son bras gauche, et de la main droite lui arracha le couteau catalan.

Le misérable, écumant, voulait tenter une résistance impossible. En un clin d'œil il fut à terre, maintenu sous le genou de René Moulin qui l'avait déjà désarmé.

Les agents lui mirent les menottes et le contrain-

Petites Nouvelles

On annonce la mort du général de division Ba-taille, qui avait été frappé, lundi dernier, d'une attaque d'hémiplegie.

— Le Paris proteste vivement contre le projet de représentation du *Lohengrin*, de Wagner.

Il rappelle les insultes du compositeur allemand et déclare que jouer ses œuvres serait une reddition de Paris à cet insulteur.

— Le président de la République est allé chasser aujourd'hui dans les tirés de Rambouillet, en compagnie de M. Gambetta et du général Pitié.

— Le bruit qui a couru d'une retraite prochaine de M. Alphonse est démenti.

— 200 palmes d'officiers d'académie ou de l'instruction publique vont être distribuées prochainement dans l'Université.

— Les promotions d'officiers de marine en préparation au ministère paraîtront prochainement.

LE MAJOR LABORDÈRE ET LE COUP D'ÉTAT

A titre de document, nous relatons une explication du *Figaro* qui diminuera singulièrement le rôle joué par M. Labordère lors du coup d'Etat du 16 Mai.

On sait que le gouvernement avait, dans l'éventualité de troubles à Paris, ordonné la concentration éventuelle de troupes dans les départements rapprochés; les bataillons devaient être commandés par les plus anciens chefs de corps. Le *Figaro* ajoute à ce sujet :

Nous avons eu la curiosité de consulter l'*Annuaire militaire de 1877*. M. Labordère était le plus récemment nommé des officiers supérieurs de son régiment; il devait donc, en tout état de cause et quoi qu'il arrivât, rester à Limoges, non pas même pour y commander les deux bataillons qu'on y laissait, mais pour y défendre les magasins de l'artillerie, dans l'hypothèse d'un pillage.

Le héros sénatorial n'avait pas compris de quoi il s'agissait.

Et cela est si vrai que, lors de sa réintégration dans les cadres de l'armée active, M. Labordère, ayant été nommé au 41^e, et ayant reçu de ses nouveaux camarades un punch de bienvenue, au cours de la réunion, il avoua s'être mépris sur la portée des ordres auxquels il avait refusé d'obéir, et il témoigna toute sa reconnaissance au ministre qui l'avait fait rentrer dans l'armée, malgré la faute grave qu'il avait commise contre la discipline.

Donc, M. Labordère n'a point empêché le coup d'Etat de décembre 1877 — lequel, d'ailleurs, n'a jamais dû avoir lieu.

M. Labordère n'a pas refusé de marcher sur Paris.

M. Labordère a tout simplement refusé de défendre les magasins du 14^e d'artillerie, à Limoges.

EN AFRIQUE

Dans le Sud Oranais

On télégraphie d'Oran, au *Petit Marseillais*: Le colonel Brunetière, commandant la colonne d'Aflou, annonce l'arrivée le 2 janvier d'un convoi qui lui était expédié de Tiarét et qui a perdu en route un grand nombre de chameaux tués par le froid. Il possédait à ce moment quarante jours de biscuits et vingt jours d'orge et signalait l'insuffisance de ces approvisionnements. Un autre convoi va lui être expédié de Tiarét avec une faible escorte; mais à deux étapes d'Aflou les troupes de cette colonne iront à sa rencontre.

D'après les avis du même colonel, la neige couvre le Djebel-Amour et le temps est toujours neigeux, causant un grand trouble dans sa colonne, dont il signale le mauvais état sanitaire. De nombreux cas de congélation se sont produits chez nos soldats, surtout parmi les chasseurs d'Afrique et les indigènes.

Cette situation est du reste générale dans les colonies du Sud qui ont énormément souffert au point de vue sanitaire, et le matériel de la colonne Louis a perdu en un jour 400 chameaux.

Elle s'est trouvée dans l'impossibilité de se mettre en marche, faute d'animaux et de convoyeurs et a dû attendre les nouveaux chameaux pour se diriger vers Mecheria où elle est arrivée avant-hier.

Parmi les hommes il y a de nombreux malades; les effectifs sont réduits dans des proportions excessives pour certains corps. La colonne Duchesne a perdu d'un seul coup tout son convoi et a dû être revitaillée d'urgence de Mecheria pour ne pas laisser les hommes exposés à la famine.

Les opérations actuelles resteront purement défensives; mais des renseignements certains affirment qu'on reprendrait l'offensive dans le courant de février. Il faut qu'on sache bien que des troupes venant de fournir neuf mois d'une laborieuse campagne seraient trop épuisées pour une nouvelle expédition, dont tout le monde reconnaît la nécessité. Par conséquent, il est indispensable d'aviser à cette situation.

UNE CONVERSATION AVEC LE GÉNÉRAL SAUSSIER

Un rédacteur du *Voltaire* a eu avec le général Saussier, récemment arrivé à Paris, une conversation dans laquelle le commandant du 19^e corps a exprimé son opinion sur notre situation en Afrique. Le général estime qu'en Tunisie la pacification est complète. La Régence est actuellement très calme, et sauf quelques cas isolés d'insoumission, ou plutôt de maraude, on peut considérer que tout est tranquille et que l'éventualité d'une révolte n'est pas à craindre. Le général Saussier déplore toutefois que nous ne puissions être complètement les maîtres de l'administration, dont l'état de délabrement n'est plus à décrire. Sur ce point, le traité du Bardo est formel. Le général voit là, sinon un danger, du moins un obstacle au développement du progrès — et par conséquent au fonctionnement parfait de nos intérêts à Tunis. Les abus subsisteront en grande partie, tout au moins dans l'administration beylicale, et des conflits ne peuvent guère manquer d'en résulter. En dehors de cela, aucun point noir à l'horizon de ce côté.

La situation dans le Sud oranais, a poursuivi le général Saussier, n'est pas moins bonne actuellement. Mon lieutenant, le général Delebecque, a délogé les ennemis. On n'en trouve plus, quant à présent. Il ne s'ensuit pas d'ailleurs que nous ne devions pas continuer à nous tenir sur nos gardes. Le retour de prochaines incursions est très possible, j'allais dire qu'il est très probable.

Je vous l'ai dit, le général Delebecque a repoussé les bandes dans le Maroc, où elles se trouvent bien pour ce qu'elles peuvent préparer, — et je ne crois pas, a ajouté le général en riant, que nous soyons disposés à faire la guerre au Maroc après l'expédition de Tunisie.

Mais il est bien certain que ces bandes, dispersées, vont se grouper derechef, et que, lorsqu'elles seront fortes chacune de sept ou huit cents hommes, on les verra reparaitre.

Quand cela sera-t-il? Je ne suis pas dans le secret de ces gaillards-là, qui, du reste, ne doivent pas être eux-mêmes bien fixés sur ce point, puisqu'ils en sont à se réorganiser, — et vous n'espérez pas que je puisse vous dire rien de plus à ce sujet.

Selon le général Saussier, les anciens chefs de l'insurrection, Bou-Amema, notamment, sont en Tripolitaine, et il n'est pas douteux qu'ils n'espèrent de même un retour offensif. Ce retour sera de peu d'importance. Toujours d'après le général, on ne peut avoir à redouter de tous côtés que des incursions de pillards, constitués en bandes isolées, qui agiront séparément sans s'appuyer sur aucune force et sur aucun entraînement sérieux. Le général Saussier n'en croit pas moins que ces éventualités sont regrettables, en ce sens qu'elles nous forceront pendant bien longtemps à rester l'arme au poing.

Préparatifs de départ du Pape

Paris, 7 janvier.

Un télégramme, adressé de Rome, 7 janvier, à la *Défense* donne pour certain que M. de Bismark, a fait remettre au Quirinal une note courtoise mais très explicite, dans laquelle il fait part de l'opinion très nette de l'Allemagne qui considère l'indépendance du pape, non comme une question politique intérieure pour l'Italie, mais comme une question internationale.

La note annonce également l'intention de M. de Bismark de provoquer la réunion d'un congrès appelé à rendre plus sérieuses et plus efficaces les garanties d'indépendance pour le Saint-Siège.

La dépêche de Rome publiée par la *Défense* au sujet du pouvoir temporel, exprime la croyance que la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne sont d'avis qu'il faut réunir le congrès le plus tôt possible. La France ne se serait pas encore prononcée.

La *Défense* ajoute : « Nous savons de bonne source que tous les préparatifs sont absolument terminés pour le départ du pape s'il juge ne plus pouvoir rester à Rome. »

« Plusieurs maisons ont été louées à Malte par l'entremise d'un évêque français pour l'installation des congrégations et le dépôt des archives pontificales. »

D'autre part, la *Gazette de Cologne* confirme les pourparlers confidentiels engagés entre le Vatican et Berlin relativement à la situation du Pape.

Il est question d'assurer au pape la plus grande indépendance avec l'assentiment du gouvernement italien, mais l'Allemagne ne songe nullement à engager l'Italie de renoncer à Rome.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS, — Samedi 7 Janvier 1882

3 0/0.....	84 63	Egypte.....	356 25
3 0/0 nouveau...	» »	Turc.....	14 90
5 0/0.....	114 85	Panama.....	577 50
Italien.....	88 »	Foncier.....	» »
Extérieure.....	29 3/16	Alpines.....	» »
Chemins Turcs.....	63 50	Suez.....	» »
Banque Ottom.....	903 75	Rio.....	703 75
Union.....	3075 »	Autrichiens.....	» »
id. nouvelle.....	» »	Crédit de Paris.....	» »
Crédit de France.....	» »	Laenderhanck.....	» »
Intérieure.....	29 1/16	Lombards.....	318 75
Phénix.....	897 50	Ottoman.....	» »

ÉTRANGER

Allemagne

Le cardinal Ledochowski

Le *Tagblatt* de Posen annonce que la démission du cardinal Ledochowski, de sa dignité d'évêque de Posen et de Gnassen, est un fait accompli. Si cette nouvelle se confirme, dit la *Gazette de Francfort*, la question des évêchés sera près d'être tranchée. On sait, en effet, que le gouvernement est formellement décidé à ne pas laisser rentrer à Posen le cardinal Ledochowski, ni à Cologne M. Melchers.

Angleterre

Effectif de l'armée anglaise

Londres, 7 janvier. — Le rapport général du ministère de la guerre d'Angleterre pour 1880, vient de paraître, et constate que l'effectif de l'armée anglaise, pendant ladite année, a été de 188,986, dont 17,516 pour la cavalerie, 33,643 pour l'artillerie, 5,561 pour le génie et 132,276 pour les autres armes. Le chiffre total se décompose en 7,817 officiers et 181,169 sous-officiers et soldats. Ces troupes étaient réparties de la manière suivante: 67,397 en Angleterre, y compris le pays de Galles; 4,066 en Ecosse, 20,584 en Irlande, et 97,099 dans les colonies.

Outre l'armée active, les forces militaires de l'Angleterre comprenaient, au 1^{er} janvier 1881, la réserve de première classe de l'armée, 20,126 hommes; la réserve de deuxième classe, 19,836 hommes; la milice, à l'époque de l'inspection, 130,331 hommes; yomanry, 11,598; volontaires, 206,537; soit un total de 388,427 hommes.

Agitation irlandaise

Londres, 7 janvier. — Le conseil de cabinet qui s'est réuni aujourd'hui a été unanime à considérer la situation actuelle en Irlande comme réclamant des mesures extraordinaires.

Le gouvernement irlandais a envoyé des troupes dans le comté de Clare pour protéger les personnes et leurs biens.

Le vice-roi a refusé la demande du conseil municipal de Dublin de permettre à MM. Parnell et Dillon de venir à l'Hôtel de Ville et recevoir le droit de bourgeoisie.

Autriche-Hongrie

L'insurrection dalmate

Buda-Pesth, 7 janvier. — La révolte des montagnards dalmates des Baouche-de-Cattaro menace de s'étendre dans toute la Dalmatie méridionale.

Plusieurs régiments hongrois et deux canonniers ont reçu l'ordre de partir immédiatement pour Cattaro. Dans un combat, plusieurs soldats ont été tués.

Chili et Pérou

La situation

New-York, 7 janvier. — Des nouvelles du Chili et du Pérou il résulte que Pierola, l'ancien président du Pérou, aurait été complètement abandonné par ses troupes, qui se seraient mises aux ordres de Montero, agissant comme remplaçant le président Calderon, prisonnier des Chiliens et de Caceres, nommé second vice-président.

D'autre part, le gouvernement provisoire aurait été transporté à Arequipa, d'où il aurait envoyé des troupes occuper Guzo.

La désorganisation du Pérou serait complète partout où les troupes chiliennes ne se trouveraient pas. Une guérilla aurait pillé Maquega; à Cerro Azul les noirs se seraient soulevés, menaçant les blancs et commettant toute espèce d'atrocités.

Le gouvernement chilien se préparait à faire réoccuper Tarapaca et avait rappelé sous les armes plusieurs bataillons congédiés.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

La nomination d'Araby-Bey comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre est regardée comme terminant l'incident militaire qui avait causé une si vive émotion en Egypte.

Le nouveau ministre de la guerre a déclaré au conseil des ministres qu'aucune autre question ne serait soulevée par l'armée.

La lettre dans laquelle se trouve formulé le programme du parti national égyptien et qui avait été attribuée à Araby-bey, n'émane pas de lui; toutefois, il en accepte le contenu comme une traduction fidèle de ses idées. Cette lettre peut donc être tenue pour un exposé de la politique dont il sera le représentant.

La Chambre des députés, au Caire, s'occupe en ce moment d'élaborer son règlement intérieur. On propose d'établir le principe de la responsabilité ministérielle vis-à-vis de la Chambre, excepté en ce qui concerne les obligations internationales.

UNE MISSION AFRICAINE EN FRANCE

La *Petite Girondo* du 4 contient les renseignements suivants, touchant la mission africaine qui vient d'arriver à Bordeaux :

« Le paquebot des Messageries maritimes, Congo, venant de la Plata, du Brésil, et du Sénégal, avec les malles et 103 passagers, a mouillé sur rade de Pauillac, hier à 2 heures du matin. Parmi les passagers, se trouvent le docteur Bayol, médecin de la marine, dont on connaît les succès d'exploration, et les quatre envoyés de l'Almanay du Fouta Djallon, accompagné d'un interprète sénégalais. Ces envoyés qui viennent de Tombouctou, sont des nègres pour la plupart d'une haute stature. Ils appartiennent au culte musulman qu'ils observent strictement. Ils viennent se rendre compte de la grandeur et des forces de la France, avec laquelle leur souverain a conclu, par les soins du savant docteur Bayol, un traité qui va être soumis, paraît-il, à la ratification du président de la République. »

Les voyageurs sont au nombre de cinq : Modi-Mamadou Seydou, Modi-Ibrahim Sory, Alpha-Medina, Medi-Abdoul-Baqi, et Hamadou Bo, interprète.

Avec eux, est M. Noiret, peintre-photographe. Le chef de la mission semble fort intelligent. Tous ont des allures vives et démonstratives. C'est la première fois que ces hommes mettent le pied sur une terre civilisée : on juge s'ils ont été émerveillés.

Leur première surprise a été l'ascenseur de l'Hôtel de Nantes, où il sont descendus. Dans l'après-midi, ils ont visité la Bourse, puis les bureaux de rédaction et les ateliers de la *Girondo*, où on a fait jouer devant eux, à leur profond étonnement, le télégraphe et le téléphone et fait rouler les presses. De là, il se sont rendus en voiture à la cathédrale Saint-André, dont les dimensions les ont profondément impressionnés.

L'un d'eux a manifesté son admiration par des exclamations qui ont provoqué l'intervention d'un bedeau; mais les remontrances de ce dernier l'ont trouvé froid, par la bonne raison qu'il ne les comprenait pas.

A la caserne de Cursol, où ils ont parcouru les chambres et la cuisine, nouvelles démonstrations d'étonnement et de plaisir auxquelles prenaient part d'ailleurs les troupiers du 57^e. Mais leur satisfaction a été portée à son comble par la musique militaire qui répétait, et qui a joué à leur intention une polka, puis un pas redoublé. Ce dernier les a particulièrement ravies. Ce En sortant, ils prodiguaient les poignées de mains aux soldats.

Le soir, les noirs africains ont été conduits au Grand-Théâtre. Leur étonnement à la vue des décorations de la vaste salle s'est traduit par des exclamations, naturellement incompréhensibles accompagnées de force gesticulations.

La musique les a laissés froids, en revanche, le ballet leur a plu infiniment et ils n'ont pas désigné le ravissement que leur causaient les exercices chorégraphiques.

La mission va partir pour Paris où elle passera quelque temps. Nos visiteurs africains ne sont pas au bout de leurs ébahissements.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LOIRE

(Une vilaine affaire)

Saint-Etienne, 7 janvier. — Une instruction est commencée contre les époux D..., inculpés de graves faits d'excitations de mineurs à la débauche.

Il y a environ 2 ans, ces peu respectables personnages ont été condamnés à 6 mois de prison pour des faits analogues.

Un audacieux filou

Le compartiment des dames seules, entre Saint-Chamond et Saint-Etienne, est depuis quelque temps exploité par une voleuse des plus habiles.

guirent à se relever, ce qu'il fit de fort mauvaise grâce.

Pendant la lutte, une pince et un ciseau à froid étaient tombés de ses vêtements.

— Ah! ah! fit le commissaire, vous vous étiez muni de vos instruments de travail... Vous alliez sans doute en expédition cette nuit?...

Fil-en-Quatre baissa la tête sans répondre.

— Monsieur le commissaire, s'écria l'un des agents qui avait mis la main sur l'ex-tabellion, lequel (nous devons le déclarer), s'était laissé fouiller sans opposer la moindre résistance, en voici un de sa bande... Regardez...

Et l'agent exhibait les trousseaux de fausses clefs qu'il venait de saisir sur Raoul Brisson.

Le ci-devant notaire fut ligotté, ainsi que le reste des rôdeurs.

— Je vous remercie de votre courageuse intervention, monsieur, dit le commissaire à René Moulin, sans vous j'étais en grand péril... Permettez-moi de vous demander votre nom...

Le mécanicien se nomma.

— Monsieur le commissaire, s'empressa d'ajouter Loupiat, c'est un brave garçon de mes amis, qui arrive d'Angleterre et qui était venu me voir avec ce jeune homme...

Et il désigna le commissionnaire de René Moulin.

— Votre main, mon ami... reprit le magistrat en s'adressant au mécanicien. Je n'oublierai point que je vous dois la vie, et je vous demande de ne pas l'oublier non plus... Je suis votre obligé et je me trouverais très heureux de vous payer ma dette en ne mettant à votre disposition si vous aviez par hasard besoin de moi.

— C'est à mon tour, monsieur, de vous remercier pour ces bonnes paroles... répliqua René Moulin. Soyez sûr que je m'en souviendrai et que, le cas échéant, j'irai vous trouver avec confiance...

Sur l'ordre du commissaire les agents sortirent du cabaret en faisant défilé entre eux les gredins qui venaient d'être mis en état d'arrestation. Naturellement, il y avait foule dans la rue, l'éveil ayant été donné par les buveurs laissés libres.

Plus de deux cents personnes s'entassaient devant l'établissement du marchand de vin, et les agents avaient quelque peine à frayer un passage pour eux et pour leur gibier au milieu de cette cohue affolée de curiosité, qui voulait à toute force s'offrir le régal des figures piteuses des voleurs pris dans la souricière.

En ce moment un homme de mauvaise mine et de maigre enlèvement se dirigeait d'un pas rapide vers le cabaret de la *Cannette-d'Argent*.

Cet homme s'arrêta court en voyant la masse des curieux et jeta sur cette masse un regard inquiet.

Nos lecteurs ont reconnu Jean-Jeudi, arrivant un peu tard au rendez-vous donné par Fil-en-Quatre.

En présence d'un pareil rassemblement à une heure aussi avancée il ne lui fut pas difficile de comprendre qu'il se passait quelque chose d'anormal au cabaret de la *Cannette-d'Argent*.

— Qu'y a-t-il donc, ma petite mère? demanda le maigre coquin à une commère perorant au milieu d'un groupe.

La bonne femme mit ses poings sur ses hanches et répondit :

— Pardine, toujours la même chose... Une descente de police... Depuis que le père Loupiat, ce mastroquet de malheur, est venu s'établir ici, le quartier est empoisonné de mauvais gens, filous et voleurs, et pis encore...

XI

— Comment! s'écria Jean-Jeudi avec un aplomb superbe, on reçoit cette clique-là dans des endroits publics!... C'est révoltant, parole d'honneur!! On expose un honnête homme, un bon travailleur, un ouvrier sans défiance, à trinquer ou à faire un cent de piquet avec un gredin, au risque d'être compromis et de se trouver mal noté sans le savoir...

— C'est ce qui a failli m'arriver tout à l'heure, camarade... fit un jeune homme proprement vêtu, en prenant part à la conversation. J'étais à la *Cannette-d'Argent* où je consommais un petit noir, quand le commissaire est arrivé avec ses agents pour faire sa rafle... Si je n'avais pas été un voisin, et connu de Loupiat, je risquais d'aller coucher au Dépôt... On a beau avoir sa conscience pour soi, ça ne pose pas bien un homme.

— Je crois, moi, dit un autre, que dans cette affaire-là il n'est point question de voleur...

— Et de quoi donc, alors? demanda Jean-Jeudi.

— On parle d'un complot politique... On assure qu'il y a en ce moment à Paris des gens venus de Londres avec une machine infernale comme du temps de Louis-Philippe, à seule fin de faire sauter le gouvernement.

— Faire sauter le gouvernement! dit un ouvrier avec un gros rire. Comme vous y allez, camarade! Tout ça c'est des cacans!... tout ça c'est des potins de bonne femme! La boîte du père Loupiat est une souricière à filous, un vivier à coquins où la police pêche en eau trouble, et pas autre chose!... Regardez-moi un peu ces gaillards qu'on emmène... Ça a-t-il l'air de conspirateurs?...

Et l'ouvrier désignait les gens arrêtés qui, les menottes aux poignets, commençaient à sortir du cabaret entre les agents.

Souhait Jean-Jeudi tressaillit.

Il y a trois jours, Mme X... s'aperçut, en descendant à la gare de Château-Creux, que son sac de voyage avait disparu. Elle porta plainte immédiatement au commissaire spécial, qui prescrivit des recherches à la suite desquelles le sac en question fut trouvé dans le cabinet d'aisances de la gare; il contenait un billet de 50 fr. qu'il n'avait été ouvert et un billet de 50 fr. qu'il n'avait été ouvert et un billet de 50 fr. qu'il n'avait été ouvert...

Tribunal correctionnel

Nous annonçons il y a quelques jours, l'arrestation des époux Guy prévenus d'excitation à la débauche de leurs propres filles, deux enfants dont l'aînée n'a pas quinze ans.

Le tribunal vient de les condamner chacun à trois mois de prison.

Le sieur Servanton, leur complice, qui a abusé de ces malheureuses jeunes filles à différentes reprises, a été condamné à 6 mois de prison. Il achetait l'ignoble complaisance des époux Guy, par des dons de denrées alimentaires.

Les détails de cette écoeuvante affaire ont soulevé une vive indignation dans l'auditoire.

ISERE

Billets d'aller et retour

Grenoble, 7 janvier. — A la suite d'une délibération des conseils municipaux de la Flachère et de Sainte-Marie-du-Mont, demandant que des billets d'aller et retour à prix réduits soient délivrés entre Chambéry et le Cheylas, la Compagnie P.-L.-M. vient d'informer M. le préfet qu'il sera donné satisfaction à cette demande la première fois qu'elle aura l'occasion de remanier son tarif spécial des billets d'aller et retour.

Electeurs municipales

L'élection de M. Jean Freyne comme conseiller municipal de la commune de Corenc avait été annulée le 20 janvier 1881, par le conseil de la préfecture de l'Isère qui avait proclamé M. Etienne Commerçon fils élu à sa place.

M. Jean Freyne déféra cette décision devant le conseil d'Etat, qui par arrêté du 19 novembre dernier, a fait droit à sa demande et l'a déclaré valablement élu conseiller municipal.

M. Jean Freyne est un républicain convaincu, et la décision du conseil d'Etat a été accueillie avec satisfaction par la population de Corenc.

GARD

Un viol monstrueux

Nîmes, 7 janvier. — L'auteur du viol dont nous avons rendu compte ces jours derniers, commis par un père dénaturé sur sa petite fille, âgée de huit ans et demi, est un nommé Eugène Votrin, menuisier, demeurant à Nîmes, rue des Patins, 9.

Sa malheureuse victime est allée et le docteur Chamaudin, requis par le parquet afin de procéder aux constatations légales, a déclaré, dans son rapport, que le viol avait été consommé de la manière la plus brutale.

Ce misérable, qui a quarante-cinq ans, serait également poursuivi sous l'inculpation d'attentats à la pudeur sur son autre fille, âgée de treize ans et demi.

Ce double attentat produit la plus vive émotion sur l'esprit de la population. E. Votrin a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt et de justice de notre ville.

CHRONIQUE ELECTORALE

REUNION DES DELEGUES SENATORIAUX

Une dernière réunion des délégués sénatoriaux du Rhône a eu lieu hier soir à huit heures, au Palais Saint-Pierre.

Hâtons-nous de dire qu'elle n'a offert aucun intérêt.

Le bureau était composé de la même façon que dans la réunion du 2 janvier. Près de 101 délégués étaient présents.

M. Gailleton, président, fait brièvement le résumé de la précédente séance.

Il dit que la formation d'une liste dissidente était le principal motif de la réunion de ce jour.

Par une bonne fortune, les concurrents se sont désistés, de sorte qu'à l'heure actuelle il ne reste en présence de la liste acclamée par l'assemblée qu'une liste composée sans doute de personnes très respectables et très honorables, mais dont les opinions politiques tranchent tellement avec celles des délégués ici présents, qu'il n'est besoin de la discuter.

Il ajoute qu'il ne parlera pas d'une liste de la dernière heure, éclose dans une réunion d'électeurs agissant sans doute suivant leurs droits, mais n'ayant aucun mandat spécial.

Le bureau a cru de son devoir de faire imprimer des bulletins de vote portant le nom des candidats choisis dans la réunion précédente. Il ne lui reste plus qu'à exhorter les électeurs à voter avec la discipline qui convient à une assemblée qui a librement discuté et entendu les candidats.

M. le président demande si quelqu'un a des observations à présenter.

M. Andrieux, député du Rhône, demande la parole.

Il dit qu'il vient de recevoir une liste proposée par un comité républicain. Il serait bon de discuter cette liste. Nous sommes ici pour confirmer ou infirmer, en agissant dans la plénitude de notre mandat, les résolutions prises.

M. le président consulte l'assemblée pour savoir si elle entend revenir sur la discussion des candidats.

Une énorme majorité se prononce contre.

M. le président déclare close la liste des candidats et lève la séance.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Dimanche, 8 janvier, 8 jour de l'année. Soleil, lever 7 h. 39, coucher : 4 h. 16. Les jours augmentent de 3 minutes.

Ephémérides (1878). Mort de Victor Emmanuel, II, roi d'Italie.

On annonce que la commission chargée de l'étude des modifications à apporter à l'uniforme de l'infanterie française a terminé ses travaux, et a remis au ministre de la guerre le nouveau modèle adopté.

Dès le début de la session parlementaire, le projet sera soumis à la commission de l'armée, puis à la commission du budget, en raison des dépenses nécessitées par la modification proposée.

Le nouvel uniforme se composera pour la troupe : d'un pantalon de garance, à bandes bleu foncé; d'une vareuse à pattes, avec boutons portant le numéro du régiment, à peu près du modèle du dolman adopté récemment pour les dragons. Le collet sera rouge avec numéros de régiment jaunes. Les manches pourront être fermées par trois soubises.

Le shako est supprimé; il est remplacé par un képi mou, en drap rouge, avec turban bleu; en grande tenue, une cocarde avec agrafe sera placée sur le devant de la coiffure et lui donnera ainsi une certaine rigidité.

Le plumet, pour les corps qui ont cet ornement, s'adoptera pareillement au-dessus de la cocarde, grâce à une ouverture ménagée à cet effet.

Pour les officiers, la tenue sera la même, et l'insigne de service adopté sera une ceinture glande d'or, comme celle que portent les intendants.

Par mesure transitoire, uniquement applicable à l'année 1882, les aspirantes, pourvues du brevet élémentaire, sont autorisées à se présenter à l'une des sessions d'examen du brevet supérieur de l'année 1882, sous la seule condition d'avoir dix sept ans révolus à l'ouverture de la session.

M. Paul Bert adresse aux préfets une circulaire concernant la présence illégale d'auxiliaires non autorisés dans les écoles publiques congréganistes.

« La première des règles scolaires, dit le ministre, est que nul ne peut remplir des fonctions dans l'enseignement public, s'il n'a été nommé à ces fonctions; la seconde, est que, dans chaque école, le nombre des maîtres doit être égal à celui des classes, à moins que le directeur, en raison de l'importance de son école, n'ait été régulièrement chargé de la direction particulière d'une classe, ou que des cours accessoires n'aient été dûment autorisés; la troisième, enfin, est que l'entrée de l'école est formellement interdite à toutes personnes autres que celles qui sont préposées par la loi à la surveillance de l'enseignement. »

Le ministre prie donc les préfets de vouloir bien agir de concert avec l'inspection pour assurer l'observation du règlement.

Les travaux du télégraphe souterrain entre Paris et Lyon, interrompus un instant à cause du mauvais temps vont être prochainement repris et poussés avec la plus grande activité. Il seront ensuite continués jusqu'à Marseille.

D'autre part, nous pouvons annoncer que M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, vient de promettre aux agents de chance de Lyon et de Marseille de leur donner ainsi qu'il vient de le faire récemment pour ceux de Bordeaux, la jouissance d'un fil spécial, de midi à quatre heures. Cette concession est destinée à faciliter aux agents de change les ordres de Bourse.

Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Lyon, en date du 4 janvier 1882, les assises du département du Rhône pour le premier trimestre de l'année 1882 s'ouvriront à Lyon, le lundi 20 février prochain, à 9 heures du matin.

Elles seront présidées par M. Royé-Belliard, conseiller à la cour d'appel de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur.

La même ordonnance nomme pour assister le président de ladite cour d'assises: MM. Martha et Girard, conseillers à la cour d'appel de Lyon.

Nous avons annoncé qu'une assemblée d'artistes réunie le 23 décembre 1881, dans les salons du grand Vefour, avait fondé une société sous le titre de « Union des artistes de la région lyonnaise ».

Cette association a pour objet une exposition annuelle, à Paris, des œuvres de ses adhérents.

Il a été nommé dans cette assemblée une commission exécutive composée de Messieurs, Bouverie; peintre; Desgeorges, sculpteur; Dumont, architecte; Frappa, peintre; Hervier, peintre; Legras, peintre; Vézieux, sculpteur; Rivoire, peintre; Robin, peintre; Séon, peintre, auxquels pourront être adressées toutes communications.

Un arrêté de M. le préfet du Rhône fixe aux jours et heures indiqués après le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1881 au chef-lieu de chaque canton.

Arrondissement de Lyon. — Mercredi 25 janvier 1882, à 10 h. 1/2 du matin, à St-Symphorien-sur-Coise; Jeudi 26, à 10 h. du matin, à St-Laurent-de-Chamousset; samedi 28, à 8 h. du matin, 1^{er} arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville; Lundi 30, à 11 h. 1/2 du matin, à Morant; Mardi 31, à 10 h. du matin, à St-Genis-Laval; Mercredi 1^{er} février, à 8 h. du matin, 2^e arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville; Jeudi 2, à 9 h. du matin, à Neuville; Samedi 4, à midi, à Condrieu; Lundi 6, à midi, à Vaugneray; Mardi 7, à 10 h. du matin, à Villeurbanne; Mercredi 8, à 8 h. du matin, 3^e arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville; Jeudi 9, à 9 h. du matin, à Givors; Samedi 11, à 10 h. du matin, à l'Arbresle; Lundi 13, à 10 h. du matin, à Limonest; Mardi 14, à 8 h. du matin, 4^e arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville; Mercredi 15, à 8 h. du matin, 5^e arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville; Jeudi 16, à 8 h. du matin, 6^e arrondissement municipal de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville.

Arrondissement de Villefranche. — Mercredi 25 janvier 1882, à midi, à Amplepuis; Jeudi 26, à 1 h. du soir; à Thizy; Vendredi 27, à midi, à Anse; Samedi 28, à Tarare; Lundi 30, à midi, à Villefranche; Mardi 31, à 11 h. du matin, à Beaujeu; Mercredi 1^{er} février, à 1 h. du soir, à Monsols; Jeudi 2, à 11 h. du matin, à Lamure; Vendredi 3, à 11 h. du matin, à Belleville; Samedi 4, à 1 h. du soir, au Bois-d'Oingt.

Une exposition de pigeons voyageurs d'excellent^e race aura lieu dimanche, huit courant, au siège de la Société colombophile l'Ironnelle, cours Lafayette, 112.

Le public sera admis à la visiter à partir de dix heures du matin.

Les personnes qui désiraient se rendre acquéreurs des sujets exposés, pourront adresser leur demande à la Société.

Nous avons annoncé hier qu'une petite émeute avait éclaté à la manufacture des tabacs au sujet du renvoi de deux ouvriers.

Nous sommes heureux d'annoncer que le différend est heureusement terminé. Satisfaction a été donnée aux travailleurs qui mues par un sentiment de solidarité avaient identifié leur cause à celle de leurs camarades.

Tout est bien qui finit bien.

Un accident de voiture qui a eu des conséquences fatales est arrivé hier à minuit et demi sur la route de Vienne.

M. Dominique Guicherd, âgé de 30 ans, né à Sainte-Marie-d'Avrey (Savoie), domestique chez M. Guérin, entrepreneur de vidanges, chemin de Vécis-sièr, conduisait une voiture qui faisait partie d'un long convoi se dirigeant sur Lyon. Arrivé, en face du n° 48, près du passage à niveau du chemin de fer, le malheureux conducteur eut la fâcheuse idée de monter sur le limon de gauche pour s'y asseoir; ce faisant, il perdit l'équilibre et tomba sur la chaussée de si malheureuse façon, qu'une des roues du pesant véhicule lui passa sur la tête qui fut littéralement broyée.

La mort avait été instantanée. M. le docteur Moissoc, médecin à l'hospice des frères de Saint-Jean-de-Dieu, aussitôt appelé ne put que constater le décès.

Le cadavre de la victime a été transporté au domicile de son patron qui s'est chargé de tous les frais des funérailles.

Les voisins de M. Joseph Plenard, âgé de 75 ans, rentier, quai Saint-Vincent, 35, étouffés de ne l'avoir pas aperçu depuis deux jours, soupçonnèrent quelque accident et prévirent le commissaire de police du quartier.

Ce magistrat fit ouvrir la porte de l'appartement par un serrurier, et l'on trouva le malheureux vieillard étendu sans vie sur son lit. Il résulte des constatations médicales qu'il a succombé à une attaque d'apoplexie.

Comme M. Plenard vivait seul et qu'on ne connaissait aucun de ses héritiers, les scellés ont été apposés chez lui par M. le juge de paix du 3^e canton.

M. Pierre Lejeune, âgé de 62 ans, plombier, rue Rabelais, traversait hier à midi l'avenue de Saxe, lorsqu'il a été atteint et renversé par une voiture dite jardinière, conduite par M. Barbarin, marchand de lapins, rue Servient.

Conduit aussitôt à la pharmacie Perrichon, cours Lafayette, on constata qu'il avait reçu des blessures assez sérieuses à la tête et à la jambe droite. Après avoir reçu les soins nécessaires, il a été transporté à son domicile.

Le nommé Claude Levat a été arrêté, sur la réquisition de M. Cluzet, restaurateur, cours Morand, 13, dans l'établissement duquel il avait volé un pardessus.

Levat a été condamné hier à 3 mois de prison.

Le nommé Louis Trillet, âgé de 36 ans, sans domicile, est tombé hier en défaillance sur la voie publique, rue Saint-Jean.

Ce malheureux, qui, depuis plus de 24 heures n'avait pris aucune nourriture a été relevé par des passants et après avoir été reconforté, conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Une disparition :

Le sieur André Maître, demeurant rue de Chartres, 125, a disparu de son domicile depuis mercredi à minuit. La famille redoute qu'il ait été victime de quelque accident.

Voici son signalement : Agé de 52 ans, taille ordinaire, cheveux blancs, moustache grise, corpulence ordinaire; vêtu d'un paletot marron, d'un gilet et pantalon noirs, chaussé de bottines et coiffé d'une casquette de voyage de couleur foncée.

Société de Géographie

L'ouverture, pour 1882, des cours de géographie physique et commerciale professés par M. Combes, au nom de la Société de Géographie et sous le patronage de la Chambre de Commerce, est fixée au mardi 10 janvier à 7 heures 1/2 du soir, quai de Retz, 25.

Sujet de la 1^{re} leçon : Etude du Bordelais et de la région Pyrénéenne. Ces cours gratuits et gratuits, continueront les mardis même heure, 7 h. 1/2 du soir.

Anciens élèves de la Martinière

Les anciens élèves de la Martinière sont avertis que le siège des réunions libres et familières, instituées par la Société des anciens élèves est transféré dans l'une des salles du restaurant Guigas, rue Mulet, 6, au 1^{er}. Les réunions auront dorénavant lieu tous les jours non-fériés, de 8 à 11 h. 1/2 du soir, mais les lundis, jeudis et samedis, sont plus spécialement désignés pour les services de la bibliothèque et du placement. Ces réunions sont ouvertes à tous les anciens élèves, sociétaires ou non. L'ouverture du nouveau local aura lieu le samedi 7 janvier.

Société de retraite pour la vieillesse

Recette du mois de décembre: 4,303 fr. total au 31 décembre, 212,229, 15.

Cotisation mensuelle, dimanche 8 décembre, de 10 h. à 1 h. précise. Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 h. à 4 h.

Le président: VAUCHEZ.

Société philanthropique de l'Ain

L'administration rappelle aux sociétaires que les cotisations sont reçues tous les 2^e dimanche du mois. Deux membres du bureau se tiendront dimanche 8 courant au siège de la Société, impasse St-Polycarpe, 2, de 10 h. à 3 h.

LETTRES MEDICALES

VII. DEPURATION ET RENOUVELLEMENT DU SANG

Quel rôle important le sang joue dans notre existence, est une chose assez connue de tout le monde; c'est pourquoi il n'est presque pas nécessaire d'affirmer que toutes les transformations du sang, même les moindres, exercent une grande influence sur la santé et l'équilibre plus ou moins. Les substances fondamentales qui servent au renouvellement du sang sont naturellement produites par les boissons et aliments dont nous faisons usage, mais ceux-ci ont besoin, pour être assimilés, d'un certain mélange de sucs du corps. Les sucs acides que sécrète l'estomac ont pour fonction de dissoudre les viandes absorbées; par contre la bile sert à la préparation des substances destinées à renouveler le sang; les substances nécessaires au renouvellement sont absorbées, les autres sont rejetées, ce travail s'appelle la digestion. Chacun se convaincra facilement, en réfléchissant à ces choses, du rôle important que la digestion et une normale formation du sang jouent dans l'équilibre de notre santé; c'est ainsi qu'une mauvaise digestion et la mauvaise formation du sang qui en est la conséquence peuvent engendrer un grand nombre de maladies, la plupart très longues et très graves, telles que: goutte, rhumatisme, plaies, éruptions cutanées, chlorose, lassitude, dégoût, manque d'appétit, hypochondrie, hystérie, hémorrhoides, douleurs d'estomac et d'intestins, constipation, flatuosité, vertige, crampes, etc., autant de maladies qui peuvent être engendrées par la seule et même cause et qui disparaissent si l'on fait disparaître cette cause elle-même.

Il faut bien se garder, dans des cas pareils, d'employer des moyens dont l'effet serait trop prompt ou trop énergique et qui affaibliraient les organes; il faut au contraire choisir exclusivement des remèdes qui augmentent doucement l'action de l'appareil digestif et éloignent successivement la bile et les sécrétions inutiles, sans exercer une influence fâcheuse sur le corps. Tel est le cas p. ex. d'une manière frappante, pour les pilules suisses devenues en peu de temps si justement célèbres. On trouve les Pilules suisses dans toutes les bonnes Pharmacies en boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50 c. la boîte et en boîtes plus petites, pour essai, contenant 20 pilules à 75 cent. A Lyon, à la pharmacie des Terreaux, 9, place des Terreaux; J. Grand, 30, rue Centrale, F. Achard, 83, cours de la Liberté, Grande pharmacie du Serpent, 82, rue Lanterne; Herbrand, 21, place Bellecour; Ferrand, 71, rue de la République; Langlade, 8, rue Thomassin; Mallignon, 33, rue Mercière; Patel, 10, rue du Mail; Rieaux, 8, rue Saint-Jean; Sarrat, 7, rue du Doyenné; Vollet, 97; Granje-Côte; Fayard, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville; Laroche, 14, rue de la Barre; Foucet, 13, cours Morand.

Exiger que chaque boîte soit munie d'une étiquette rouge sur laquelle se trouve la croix suisse et les initiales H. et Cie.

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du Vin Bertrand et du Sauveur des enfants, obligeant l'inventeur de ces précieuses remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la pharmacie Bertrand, actuellement, 12, rue Confort, sera transférée fin janvier prochain, place de la République, 65, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles nécessaires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 7 janvier, 10 h. 30 soir.

Température: La bourrasque signalée hier et la dépression qui s'était formée sur la Méditerranée ont occasionné des pluies générales, sauf sur nos régions: leur distribution est assez remarquable: ainsi il est tombé 12 mm. à Stornoway, et 18 mm. à Shields (Angleterre), 13 à Fano (Danemark), 16 à Rochefort, 69 à Naples et 45 à Lesina (Italie); l'Algérie a été également atteinte nous trouvons 18 mm. à Nemours et 29 à Annale.

A Lyon, le baromètre est actuellement en baisse; le vent souffle des régions sud et les nuages chassent de l'ouest.

Temps probable: Temps doux: ciel nuageux tendant à devenir pluvieux.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THEATRE DU GYMNASE. — C'est aujourd'hui dimanche, 8 janvier, que la gracieuse magicienne Miss Helena, et le professeur Nicolay offriront une dernière matinée enfantine qui commencera à 3 heures, et une soirée d'adieux à 8 h. 1/2. Nous engageons vivement les retardataires à ne pas manquer l'occasion qui leur reste pour aller applaudir la charmante fée et le plus redoutable rival d'Herman et de Robert Houdin.

TRIBUNE REPUBLICAINE

Corporation des coiffeurs

Citoyens, les ouvriers coiffeurs, réunis en assemblée le 2 courant, ont décidé à l'unanimité, de donner un grand bal de bienfaisance, sous le patronage de la Chambre syndicale ouvrière, au bénéfice de sa caisse de secours et des familles des victimes de la grève de Villefranche, le lundi 6 février prochain, dans la salle de l'Elysée, rue Bassa-du-Port-au-Bois.

Citoyens, nous faisons un appel fraternel à tous les patrons et ouvriers de la corporation qui veulent suivre les principes de progrès, ainsi qu'à toutes les corporations et chambres syndicales ouvrières qui voudront, par leur présence, relever l'éclat de ce bal vraiment démocratique.

Pour la commission du bal: Le président, Paul BOUCHARD.

N.-B. — Ce bal étant un bal de corporation et de bienfaisance, une quête à domicile sera faite chez MM. les patrons et ouvriers du 9 au 20 courant. Nous espérons que tous les citoyens qui pensent que nous sommes solidaires de nos intérêts feront acte de générosité.

Adresser toutes les souscriptions et réclamations au président du bal, café Laverrière, rue de la Barre, 16.

Lundi 9 janvier, réunion extraordinaire à 9 heures du soir, café Laverrière, rue de la Barre, 16. MM. les ouvriers coiffeurs sont priés d'y assister.

Pour la commission du bal: Le secrétaire, Louis LABRET.

PUBLICATIONS NOUVELLES

LA FANTAISIE

Sommaire. — Louis de Nervieux; Portraits de pessimistes; Aimé Vintrier; Rossignol, ne chante plus; Paul Junne; Jeunesse et Paris; Maxime-Saverny; Georges Lherins; Théâtre; Hippolyte de Roany; Pappillon; A Sylvie; Au bal; Un rentier; Echos de la Bourse.

DERNIERE HEURE

Paris, 7 janvier, 11 h. 50 soir.

Il est question de MM. Naquet et Constans en remplacement de MM. Devès et Spuller comme vice-présidents de la Chambre.

— La double candidature de MM. Engelhard et Thulié, semble assurer l'élection du major Labordère.

— Le scrutin de liste paraît compromis; la droite bonapartiste votera contre.

— La déclaration gouvernementale sera lue probablement par M. Gambetta à la Chambre et M. Cazot au Sénat.

— Sir Charles Dilke revient à Paris pour donner les dernières explications du gouvernement anglais.

— La nouvelle d'une entente entre l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie contre l'influence anglo-française en Orient n'est pas confirmée.

CHOSSES & AUTRES

Une anecdote sur Meissonier

Le journal parlait l'autre jour d'un superbe tableau que le peintre Meissonier, notre compatriote, se propose de léguer au musée de Lyon. Voici une petite anecdote sur l'émient artiste :

On a tout dit sur les prix élevés qu'atteignent les toiles les plus minuscules et les plus nigouannes aquarelles du maître ; voici pourtant, à ce sujet, une anecdote et piquante anecdote. Ces jours passés, Meissonier demanda sa note à l'un des médecins qui l'ont soigné dans sa dernière maladie. « Ah ! Meissonier, protesta l'homme de l'art sur un ton de reproche, je me ferais un cas de conscience de vous rien demander. Tenez, envoyez-moi seulement l'une de ces aquarelles que vous avez peintes pendant votre convalescence, et nous serons quittes et je me tiendrai pour satisfait. »

— Je le crois, parbleu, bien ! disait en riant le maître peintre à la personne à laquelle il racontait ceci ; — mon docteur ne me demandait guère moins qu'une trentaine de mille francs !

Petit formulaire parisien

M. Daniel Bore continue, dans la *Vie moderne*, la publication de son *Petit formulaire parisien*, qui contient souvent des choses si drôles. En voici quelques extraits :

Sacrifice. — Euphémisme désobligeant dont se servent les femmes pour caractériser les preuves de leur amour.

Sagesse. — Fleur d'automne.
Scie. — Instrument oratoire.
Scrupules. — Les gants de la conscience.
Sens commun. — Sens rare.

Sénat. — Voir : « l'Art d'accommoder les restes. »
Sentimentalité. — Le *la bémol* du cœur.
Serment. — Cela se prête.

Silence. — Le plus éloquent des discours et le plus dangereux.
Simplicité. — Bijou perdu.
Sérénité. — Des femmes qui finissent mal.
Sornettes. — Serment d'hier.

Un canon américain

On vient de fabriquer, en Amérique, une pièce d'artillerie d'un modèle entièrement nouveau.

Dans tous les canons connus jusqu'à ce jour, la charge a toujours été placée au fond de la pièce et derrière le projectile.

Dans la pièce en question, la charge est répartie de la culasse à la bouche, par portions égales, dont la dégradation successive augmente notablement la vitesse du projectile, à ce que dit l'inventeur. La charge totale étant de 128 livres de poudre, il n'en place que 18 livres au fond de l'âme ; le reste est réparti dans quatre chambres contenant chacune 27 livres.

La poudre de la culasse n'est pas la même que celle qui est disposée le long du tube. Ce tube lui-même n'a pas moins de 25 pieds, ce qui rapproche cet engin de la dimension du canon primitif.

D'après les inventeurs, la portée dépasse 15 kilomètres.

Mots de la fin

Un médecin de talent est mandé auprès d'une jeune femme qui attend la fin de sa première année de mariage, et dont les symptômes d'indisposition sont on ne peut plus naturels.

Il s'assied auprès d'elle, avec un air à la fois affable et scrutateur :

— Voyons, exprimez-moi d'une manière laconique dans quelles circonstances s'est passé le fait dont vous êtes victime ?

— Chère madame, j'ai bien pris part à votre chagrin... La perte d'un mari comme le vôtre...
— Oui, allez, il était bon, très bon... Et puis voyez-vous, un tel malheur est toujours grand, car on sait qu'on perd, et on ne sait pas qui on retrouvera !

Un genre à sa belle-mère, d'un ton gouaillier :
— Que me donnez-vous, cette année, belle-maman ? Une paire de rideaux ? Un poêle américain ?... Enfin, des étrennes à utiles ?

La belle-mère avec son plus gracieux sourire :
— Non, monsieur ; des étrennes agréables... Je vais passer trois mois à Nice !

SPECTACLES DU 8 JANVIER

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui dimanche à 7 heures :
Mignon, opéra-comique en 4 actes.
Le Sourd, opéra comique en 3 actes.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui dimanche, à 1 h. précise, matinée.
La Closerie des genêts.
Le soir à 7 heures : *Les Crochets du père Martin*.
Le monde où l'on s'amuse.

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui dimanche, 8 janvier, grande représentation d'adieux de M. Verbeck.

Salle Molière

Aujourd'hui dimanche, à 6 h. 1/2 :
Les Châliens du Guet, comédie en 2 actes, de M. Loc-krot.
Béatrice de dames, pièce en 3 actes, de MM. Scribe et Legouvé, de l'Académie française.

Mère ! drame en un acte, de M. A. Bessenay, de Lyon.
Avis. — On demande de suite un pianiste accompagnateur (dame ou homme) s'adresser au théâtre tous les soirs de 9 h. à 10 heures.

Théâtre de la Gaîté

Aujourd'hui dimanche, 8 janvier :
La Fille du chiffonnier, drame en 5 actes et 8 tableaux.

Théâtre Bellecour (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Grande ménagerie Bidet

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

BOURSE DE LYON

Du 7 Janvier 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable ...	Gas de Lyon ... 1150
4 1/2 ...	Gas de la Guillaotière ...
5 0/0 français ...	25 Mines de la Loire ... 290
Italien ...	Montrambert 880
Turc ...	St-Etienne ... 248
Autrichien 4 0/0 ...	Rivo-de-Gier 69
Russe 5 0/0 ...	Société Lyonnaise ... 725
Espagne 3 0/0 ...	Bateaux-Omnibus ...
Dettes Egypt. unifiée ...	Eaux ... 2450
Actions	Dombeles ... 950
Crédit mobilier ...	Abattoirs ...
Crédit mob. Espag. ...	Verrières L. et Rhôas ...
Crédit Lyonnais ...	Croix-Rousse ...
Union générale ...	Obligations
B. Hypothéc. France ...	Ville-de-Lyon ... 87
Sec. foncière Lyonn. ...	Ville-de-Paris 1869 ... 409
Banque Ottomane ...	Ville-de-Paris 1871 ... 393
Paris-Lyon-Médit ...	Lombardes-anciennes 274 50
Che. Autrichiens ...	Lombardes-nouvelles 278
Lombard-Vénitien ...	Loire ...
Saragosse ...	Saint-Etienne ...
Nord-Espagne ...	Rhône-et-Loire 4 0/0 548 75
Suez ...	Paris-Lyon-Médit. 378 25
	1886 378

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...
On s'abonne au bureau du journal, 10, rue Mulet, 18, (près le lycée).
Prix : 3 francs par an

AUX DEUX PASSAGES

Grands Magasins de Nouveautés

AGENDA-BUVARD pour 1882
Recueil illustré contenant de nombreux Renseignements, Recettes utiles, Menus, Anecdotes, etc., mais précieux surtout pour l'inscription des dépenses et notes journalières. — Valeur, 1 franc 50.
Prix : 45 centimes.

Société Française Financière

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS
PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS
MM. les Actionnaires sont informés qu'un acompte sur le dividende de l'exercice courant, de 40 francs par action, sera mis en paiement en échange du COUPON N° 11, à partir du 1^{er} Février, aux caisses de la Société, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, et sous déduction de l'impôt.
Le CONSEIL D'ADMINISTRATION.
NOTA. — Cet Etablissement financier, qui compte onze ans d'une prospérité croissante et non interrompue, n'a jamais distribué moins de 60 fr. de dividende par an ; le dividende du dernier exercice a été de 70 fr. et celui de cette année sera de 80 fr. — Le cours de ses actions était de 550 fr. en 1876, de 650 fr. en 1877, de 750 fr. en 1878, de 850 fr. en 1879, de 900 fr. en 1880, de 1,025 fr. en 1881.
En raison des bénéfices, la hausse a encore une marge considérable, et, même au cours actuel, les actions de la Société Française Financière représentent un placement de premier ordre à 7.50 pour CENT.

EAUX-BONNES — Eau MINÉRALE NATURELLE
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIES
Vente annuelle Un Million de Bouteilles.
Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD
Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

CRÉDIT PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 22,500,000 francs

MM. les actionnaires du *Crédit Provincial* sont convoqués en assemblée générale pour le Jeudi 12 janvier 1882, au siège social, à Paris, 7, rue Drouot, à quatre heures de relevé.

ORDRE DU JOUR :

Constatation et approbation de la déclaration de souscription des 50,000 actions nouvelles et constatation du versement de moitié.

Déclaration de constitution de la Société au capital de 27,500,000 fr.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

En vertu de l'article 31 des statuts, tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, peuvent assister et prendre part aux délibérations de cette assemblée.

Les propriétaires de moins de dix actions ont droit à une voix, ceux de plus de dix actions à autant de voix qu'ils possèdent de fois dix actions sans pouvoir dépasser cinquante.

D'après les stipulations de la loi du 24 juillet 1867 pour que les décisions de l'assemblée du 12 janvier 1882 soient valables, il faut que la moitié plus une au moins des actions soient présentes ou représentées.

En conséquence, MM. les actionnaires sont invités à déposer leurs titres dans les caisses du *Crédit provincial*, savoir :

- Paris, 7, rue Drouot.
- 14, rue des Halles.
- Bordeaux, 6, rue du Château-Trompette.
- Bruxelles, 105, boulevard Anspach.
- Lyon, 55, rue de la Bourse.
- Marseille, 4, rue Saint-Ferréol.
- Moulins, 62, place de l'Albier.
- Saint-Etienne, 9, place de l'Hôtel-de-Ville.
- Saint-Omer, 77, rue de Dunkerque.
- Villefranche-sur-Saône, 119, Grande-Rue.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.
Beurre fin de table. — 3 75
Qualités estampillées

INJECTION PEYRARD

Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, Copahu, Cobébe. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard, sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans, le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Ont constaté l'excellence les docteurs Solari, Ferrand, Bernard, All-Boultonk, etc. — Dépôt général chez l'inventeur E. Peyrard, place du Capitole, à Toulouse. — Dép. Vial, pharmacien, rue Bourbon ; Faivre, rue du Plein, 8 ; Reverchon, pharmacien, Croix-Rousse ; et Lestra, rue Lantierne ; Poncet, cours Morand ; pharmacien, normale, rue d'Algerie. Et : à Vienne, M. Gausson, pharmacien ; M. A. Couturier, pharmacien, à Valence ; M. Lestra, rue Lantierne ; M. Masson, pharmacien, rue Masséna ; M. Marmonnier, à Grenoble, M. Salm-Bitane, M. Desprats, place du Marché ; M. Exbrayat, rue de Lyon.

A LOUER

JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES
Parfaitement agencé
QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}
S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

Tous ceux qui souffrent de Goutte, de Rhumatisme, de Maladies nerveuses

et des paralysies qui en sont les conséquences, même ceux qui ont employé en vain tous les remèdes et toutes les cures imaginables et qui ont perdu déjà tout espoir de guérison, devraient bien aussi essayer Ma Méthode que des milliers de personnes de toutes les contrées de la France et de toutes conditions ont employée avec beaucoup de succès. Je mets à la disposition des malades qui voudraient suivre mon traitement les adresses d'une grande quantité de personnes recommandables que j'ai guéries et auprès desquelles ils pourront s'informer de la valeur de mes cures ; chacun pourra se convaincre que les remèdes Moëssinger produisent des résultats tout-à-fait extraordinaires contre la Goutte, le Rhumatisme musculaire (douleurs dans les bras, la poitrine, les épaules, les jambes) le Rhumatisme articulaire (douleurs violentes dans une ou plusieurs articulations) et les maladies nerveuses ; en outre leur prix est tel que même le moins fortuné peut en faire usage. On s'adresse à moi en toute confiance en m'indiquant l'âge, la profession du malade et en me donnant une courte description du mal. Ceux qui préfèrent remplir un questionnaire imprimé sont priés de me le demander.

Mon adresse exacte est : L. G. Moëssinger à Francfort-sur-Mein. — (Ne pas oublier mes initiales).


Lyon, le 28 Décembre 1878.
Monsieur L. G. Moëssinger à Francfort s. M.

Je dois avant tout vous adresser mes plus sincères remerciements pour l'envoi de vos précieux remèdes. Je les ai reçus le 16 courant et j'ai commencé de suite à en faire l'application. Au bout de 3 jours, je pouvais tousser et éternuer sans ressentir de douleurs à la poitrine ainsi que dans l'épaule droite ; ces deux parties n'étaient affectées que depuis un mois ; l'épaule et le bras gauche chez lesquels le mal est beaucoup plus ancien, n'ont pas encore eu le même succès. Cependant les genoux qui souffrent depuis la même époque se sont bien améliorés, car ils étaient pliés, et aujourd'hui je commence à les étendre et chaque fois il se produit dans les jointures un tremblement nerveux, et je puis dire bienfaisant, car je sens que ces parties se fortifient chaque jour. Je suis obligé de me faire lever et habiller comme un enfant, et cela fait, il fallait que l'on me fasse glisser sur une chaise, et que l'on me traîne vers la table, eh bien ! depuis 2 jours, je commence à me tenir debout, et étant soutenu je fais quelques petits pas.

Le résultat obtenu est au delà de mes espérances ; car, comme vous le dites, Monsieur, dans les maladies enracinées et endurcies la guérison ne peut se faire que peu à peu.

Je vous réitère, Monsieur, mes plus chaleureux remerciements, car en vous j'ai trouvé mon sauveur.

Votre très dévoué et reconnaissant :
Huchet
rue Tête-d'or, 96, 1^{er} étage, Lyon.



QUINQUINA BRAVAIS
Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APÉRITIF, RECONSTITUANT
Prépare avec des écorces choisies et tirées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac. Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
DÉPÔT GÉNÉRAL : PARIS, 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra
On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guillermond, Monvenon, successeur, docteur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharmacien, Lardet, Signoud, successeur ; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bon-senot, Chériblan et Cie, pharmacien, du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Biétrix aîné et Cie, Châtelain et Bartolein, Prudon, pharmacien, Barnoud, pharmacien, Central, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Daloz. — (Cu've) Palisson et Alibert, Léoras.

ACQUISITION

M. VERNAY a acquis de M. MARCEL le banc de boucherie n° 30, situé p. des Victoires, adresser les réclamations dans les dix jours, s. p. de forclusion.

Le Mardi dix janvier courant, à onze heures du matin, à Lyon ; l'quai de Vaise, 37, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, tels que : Commodes secrétaire, fauteuil, chaises, tables, placard, glaces, etc., etc.

Et à 2 midi, rue des Tuilleries, 27, plusieurs fûts pleins et vides, brocs, etc., etc.

PLUS DE 2,000 SUCCÈS

EPILEPSIE

Maladies nerveuses guéries par l'usage de la Méthode spéciale de KILLISCH, à Dresde. Nonsoldat (surtout) — A cause de 6^{es} succès Médic^o d'orde de la Soc. scientifique à Paris.

ON DEMANDE A LOUER

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^o ou 4^o étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

ON DEMANDE

Un bon correcteur. S'adresser Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2577.

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 h. p. travaux de comptabilité, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

10 à 15% de REVENU
CAPITAL GARANTI et toujours Disponible
Opération sérieuse et SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

Le Journal de l'Épargne et de la Bourse
(11^e Année)
PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS
PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs
Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.
L'ABONNÉ A DROIT :
AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPON
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission
Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :
UN FRANC PAR AN
ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE